

*Le Gérant du Consulat de Suisse à Paris, R. Naville,
au Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna¹*

RP

Paris, 22 août 1944

LA SITUATION À PARIS

Les dernières semaines vécues à Paris ont été marquées par des événements qui se sont précipités d'une façon souvent inattendue et m'ont mis dans certains cas devant une situation particulièrement délicate.

Dès le 13 août, j'ai été saisi par mon Collègue suédois² qui m'a fait part des négociations qu'il avait entamées avec les autorités allemandes en vue de tenter d'aboutir à un accord concernant la libération des détenus restés dans les prisons de Fresnes, du Cherche-Midi ainsi que dans les Camps de Drancy, Compiègne et Romainville. Il était, en effet, à craindre que la Sicherheitspolizei qui avait l'administration de ces établissements pénitenciers et de ces camps, ne se livre, à la dernière heure, à des exécutions massives sur les personnes des détenus politiques. Mon Collègue m'ayant demandé mon appui dans les démarches qu'il avait entreprises, j'ai cru bon de lui donner l'assurance qu'en ce qui me concernait, je m'efforcerais, dans la mesure de mes moyens, de soutenir son action. Il me paraissait, en effet, qu'en perspective de l'abandon prochain de Paris par les troupes allemandes, les représentants des Puissances neutres devaient, à tout prix, s'efforcer de provoquer une détente entre les Forces de la Résistance française, qui se montraient de plus en plus actives, et les autorités allemandes qui, si elles prenaient des mesures intransigeantes, devaient s'attendre à de multiples représailles contre leurs propres ressortissants. Dans cet esprit, je me suis mis en rapport avec l'Ambassade d'Allemagne pour lui signaler tout l'intérêt qu'il y avait à ce qu'elle intervienne, de son côté, auprès du Général Oberg, Chef des S D, pour lui exposer la gravité de la situation. Après plusieurs interventions de mon Collègue suédois et grâce à notre action concertée, un accord a pu être réalisé, aux termes duquel le Militärbefehlshaber in Frankreich consentait à provoquer, sous certaines conditions, la libération de tous les détenus se trouvant dans les Camps d'internement susmentionnés. Cet accord fut paraphé le 15 août, au soir. On aboutit relativement rapidement à la libération des détenus qui restaient à Fresnes, ainsi qu'à la remise du Camp de Drancy entre les mains de la Croix-Rouge Française. Des difficultés surgirent cependant à la dernière minute, le Commandant du Camp de Compiègne se refusant d'exécuter les ordres transmis par le Militärbefehlshaber.

1. Annotation de Pilet-Golaz en tête du document: A la D[ivision des] A[ffaires] E[trangères] 25.8.44.

2. Raoul Nordling, Consul de Suède à Paris.

D'autre part, 2400 détenus environ avaient été préalablement, le 15 août au matin, embarqués par la Sicherheitspolizei dans un train à destination de l'Allemagne, sans qu'il ait été possible de faire obstacle à ce départ. Selon les renseignements que je possède, ce train serait parvenu dans des conditions très pénibles jusqu'à la frontière allemande d'Avricourt; depuis lors, sa trace a été entièrement perdue. Je crois qu'il serait opportun de signaler, le plus tôt possible, ce fait au Comité International de la Croix-Rouge à Genève, afin que son délégué à Berlin puisse intervenir d'urgence en vue de retrouver le train en question. J'ajoute que je crains qu'il n'y ait plus beaucoup de vivants parmi les personnes transportées, dont beaucoup sont mortes de faim et de soif. Quant au Camp de Compiègne, des négociations sont en cours.

Le 18 août, au matin, je me suis rendu avec mon Collègue suédois au Camp de Drancy, qui venait d'être remis entre les mains de la Croix-Rouge Française, les autorités allemandes ayant quitté les lieux le 17 au soir. L'ordre règne, en général, dans le Camp. Toutefois, le comité israélite qui fonctionnait jusqu'alors, avait été substitué par un autre Comité composé d'éléments de la Résistance française qui avait procédé à l'incarcération immédiate de certains juifs considérés comme étant des «moutons». Avec mon Collègue, j'ai demandé que la légalité soit respectée et que les internés ne se livrent à aucune voie de fait sur leurs coreligionnaires. Au cours de ma visite, j'ai pu constater la présence de trois ressortissants suisses que j'ai immédiatement fait rentrer à Paris.

Par ailleurs, le soir du même jour, au cours d'une visite que j'ai faite auprès du Général von Schochlitz, Gouverneur militaire de Paris avec pleins pouvoirs, j'ai exposé à mon interlocuteur l'intérêt qu'il y aurait à relâcher les soixante femmes encore internées au Camp de Romainville et qui, malgré les accords intervenus, n'avaient pas encore été libérées. A la suite de démarches parallèles entreprises par mon Collègue suédois et moi-même, ces dernières furent élargies dans la journée du lendemain.

Le vendredi 18 août, nous avons appris, dès le matin, que M. Pierre Laval, sollicité par M. Abetz, avait quitté Paris en raison de la situation, injonction à laquelle, M. Laval se refusa tout d'abord de se soumettre. Cette question donna lieu à l'échange de lettres dont je vous ai adressé des copies par ailleurs. M. Laval fut contraint, en définitive, de quitter Paris avec les membres de son Gouvernement pour se rendre à Belfort. Le Gouvernement n'étant plus en mesure d'accomplir sa tâche, avait délégué ses pouvoirs aux Secrétaires généraux ou à leurs directeurs les plus anciens, qui furent chargés d'assurer l'intérim des Secrétariats d'Etat.

Le 19 août, la situation empira considérablement dans la Capitale. En effet, dès le matin, les Forces françaises de l'Intérieur (F.F.I.) proclamèrent un état insurrectionnel en invitant les Services publics à faire la grève générale, grève à laquelle les forces de police s'étaient jointes depuis deux ou trois jours déjà. Dès 10 heures du matin, elles occupaient un certain nombre d'édifices publics et de mairies. La Préfecture de la Seine, la Préfecture de Police et l'Hôtel-de-Ville furent pris d'assaut, alors que dans divers quartiers les postes de police et les mairies furent également assaillis et occupés. Dans les abords immédiats du Consulat, la fusillade crépita sans arrêt jusqu'au soir. Il était certain que cette

situation ne pouvait pas se prolonger indéfiniment sans dégénérer en un massacre général, les troupes allemandes se trouvant encore en nombre dans la ville.

Mon Collègue suédois m'exposa, lors d'une entrevue, les grandes lignes d'un plan tendant à amorcer les bases d'un accord entre le Général von Schochlitz, Gouverneur militaire de Paris, et les Forces de la Résistance française installées à l'Hôtel-de-Ville. Il me demanda si, au cours de ces négociations, il pouvait compter sur mon appui; je lui déclarais qu'en ce qui me concerne il m'était difficile d'agir à titre officiel, mais qu'il pouvait compter sur mon appui moral dans un but purement humanitaire, sans que mon attitude puisse impliquer une reconnaissance du Gouvernement provisoire actuellement en exercice. Ces différentes tractations – dont je fus tenu au courant heure par heure – se poursuivirent durant toute la journée du samedi 19, durant laquelle la bagarre s'est poursuivie à un rythme grandissant en différents quartiers de la ville; elles aboutirent, en définitive, à la signature d'un accord entre le Général von Schochlitz et les membres du Gouvernement provisoire des F.F.I. – Les conditions du Gouverneur militaire de Paris se résumèrent comme suit: les troupes allemandes reconnaissent l'état de fait existant actuellement à Paris; renoncent à prendre d'assaut ou à mitrailler les bâtiments officiels occupés actuellement par les F.F.I. – De son côté, le Général allemand demande que les prénommés s'abstiennent de tirer sur les troupes allemandes. En outre, connaissant l'état particulièrement grave du ravitaillement de la Capitale, il s'est déclaré prêt à tenir à la disposition de la population des stocks de vivres qu'il détenait. Les représentants du Gouvernement provisoire acceptèrent les bases de cet accord et demandèrent toutefois que l'on insistât pour que le Gouverneur de Paris renonce à faire passer ses troupes dans les grandes artères parisiennes et à faire circuler les soldats dans les rues de la Capitale, afin d'éviter des incidents continus dus au contact entre les troupes et la population. Cette dernière proposition, communiquée au Général von Schochlitz, ne put être acceptée pour des raisons d'ordre technique. L'accord ayant été définitivement entériné, il fut décidé que l'armistice intervenu serait porté à la connaissance de la population par des haut-parleurs précédés d'une voiture de police avec policiers en uniforme et suivis d'une voiture allemande. Cette diffusion commença le dimanche 20 août, à 16 heures, et marqua le début d'une détente.

Cet accord ne rencontra cependant pas l'entière approbation de certains régiments de SS cantonnés à Vincennes, pas plus que celle des éléments communistes qui tiennent certains quartiers de la banlieue. L'accord fut pratiquement maintenu dans la journée de lundi; toutefois, la situation a tendance à s'aggraver et les troubles ne vont pas tarder à recommencer en raison de l'approche des Armées alliées. Il est certain que les éléments communistes s'efforcent, par tous les moyens, de récréer le désordre dans la rue, sans doute, afin d'en profiter pour essayer de saisir, le moment venu, le pouvoir. A l'heure actuelle, il est difficile de dire quel va être le dénouement de la situation. Il est à craindre, en effet, à mesure que les heures passent, que la tension ne s'aggrave, les éléments de désordre se sentant de plus en plus maîtres de la rue à mesure que le nombre des effectifs allemands diminue dans la Capitale.

J'ai l'impression toutefois que le Gouvernement provisoire peut tenir la

situation si elle ne se prolonge pas outre mesure. J'ajoute qu'un nouveau Préfet de police a été désigné en remplacement de M. Bussière, qui a été consigné. Le Préfet de la Seine a été de son côté arrêté. Un Commissaire du Gouvernement provisoire français a également son siège à Paris. A mesure que les heures avancent et que la Capitale se vide des troupes allemandes au bruit du canon et de la mitraille, les édifices publics se couvrent de drapeaux tricolores, cependant que chaque particulier se prépare à pavoiser ses fenêtres des couleurs françaises, américaines et anglaises. Il semble cependant qu'il peut bien se passer trois ou quatre jours encore avant les débuts de l'ère de la prochaine occupation alliée.

Protection des intérêts suisses

Il n'y a rien de particulier à noter concernant la Colonie. Certains éléments, toutefois, qui avaient collaboré avec les Allemands, se sentant menacés, se sont présentés au Consulat pour y chercher asile. Je leur ai conseillé de se cacher chez des parents ou des amis. Un ou deux cas d'arrestations par les autorités françaises m'ont été signalés; à la suite de mes interventions auprès des Commissariats respectifs, ces mesures n'ont pas été maintenues.

Représentation des intérêts étrangers

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le signaler par ailleurs³, j'ai été sollicité presque conjointement, dès le 15 août, par les Ambassades d'Allemagne et d'Italie et par le Consulat Général du Japon, en vue de reprendre en mains la protection des immeubles officiels appartenant à ces pays.

En l'absence d'autres instructions, j'ai cru devoir accepter ces propositions, sous réserve de votre accord. Entre-temps, il m'a d'ailleurs été possible de communiquer par radio avec la Section des Intérêts Etrangers qui m'a fait part de son accord provisoire.

Dès le 17 août, le Ministre et le Consul Général d'Italie ayant quitté Paris, j'ai fait apposer des lettres de protection sur les immeubles appartenant au Gouvernement italien. Le même jour, je recevais la visite d'une délégation italienne s'intitulant «Comité de Libération Nationale» qui m'a exposé qu'en raison de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve Paris, il y aurait lieu de créer un groupement italien. Ce dernier, à son avis, devrait disposer d'un local et m'a demandé avec une certaine insistance de mettre à sa disposition les immeubles de l'Ambassade et du Consulat Général Royal d'Italie. J'ai répondu à mes interlocuteurs qu'il m'était impossible de déférer à leur désir, mais qu'en raison de la situation je pouvais éventuellement les autoriser à s'installer dans l'immeuble désaffecté sis 3, avenue de Villars. Je soulignais toutefois le fait que mon autorisation ne pouvait être accordée qu'à un groupement ayant un caractère nettement privé, dépourvu de tout aspect politique. J'ai fait remarquer à mes visiteurs que les troupes allemandes se trouvaient encore à

3. Cf. E 2200/Paris/33/12.

Paris et qu'il fallait éviter, à tout prix, de provoquer des incidents; il paraissait donc préférable, dans l'intérêt même de la Colonie italienne, de constituer un Comité d'assistance et d'entraide qui exercerait son activité sous notre contrôle jusqu'à l'arrivée des Armées alliées et d'un fonctionnaire dûment mandaté par le Gouvernement Royal. Cette solution qui était susceptible de mettre un terme aux divers mouvements qui commençaient à se dessiner dans la Colonie italienne, m'a donc semblé la préférable. J'ajoute que la Colonie italienne de Paris compte environ 140 000 membres. Par ailleurs, afin de neutraliser complètement les locaux de l'Ambassade et du Consulat Général d'Italie, j'ai prié les fonctionnaires qui exerçaient leur activité jusqu'alors et qui étaient à la solde de l'ancien Gouvernement, de quitter les lieux; je les ai fait remplacer provisoirement par du personnel suisse. Cette solution m'est apparue également judicieuse, l'Ambassade d'Italie se trouvant dans un lieu particulièrement dangereux, à savoir à côté de l'Ambassade des Soviets et d'une institution privée italienne qui, peu de jours avant, avait été occupée par une nouvelle organisation politique italienne. Cette neutralisation, dis-je, me paraissait d'autant plus indispensable que je savais que certains éléments troubles n'auraient pas hésité, profitant du désordre régnant dans la rue, d'entreprendre un coup de force contre la Mission diplomatique italienne.

En ce qui concerne le Japon, j'ai également pris, comme vous le savez, sous ma protection les immeubles officiels japonais.

Par ailleurs, dès le 20 août, au soir, M. Abetz m'a envoyé un délégué me faisant savoir que, quittant dans la soirée Paris, il me priait de prendre en charge la protection des immeubles officiels du Reich.

Vu l'agitation régnant aux abords de la Rue de Lille, j'ai préféré également dans ce cas installer du personnel suisse dans les locaux de l'Ambassade; des pannonceaux portant les armoiries de la Confédération ont été apposés sur les portes. Craignant, d'autre part, que le Gouvernement provisoire – ne se rendant pas compte de la situation nouvellement créée – ne cherchât, au moment du départ des troupes allemandes, d'occuper les locaux des trois pays que nous représentons, je me suis vu contraint de me ménager une entrevue avec quelques-uns de ses membres. Au cours de cette conversation, je m'aperçus que la question de l'occupation des locaux des Ambassades d'Allemagne et d'Italie, éventuellement par force, aurait pu se poser. Après une longue conversation, je parvins à expliquer sans trop de peine à mes interlocuteurs l'intérêt qu'il y avait à ce que notre protection soit intégralement respectée. Les intéressés finirent par se ranger avec bonne grâce à mes vues.

Plusieurs éléments de la Garde de Paris tentèrent par la suite de pénétrer dans certains immeubles des pays que nous représentons afin d'en assurer la protection. Je me suis vu dans la nécessité d'intervenir immédiatement sur place afin d'éviter tous nouveaux incidents. Le Préfet, sur mes instances, donna les ordres nécessaires. Je le priai également de retirer des abords de tous les Consulats et immeubles en question toutes les gardes, afin d'éviter tout sujet de friction possible avec les autorités d'occupation. En effet, un incident regrettable s'était produit entre-temps devant l'immeuble de l'Ambassade des Etats-Unis, incident que vous trouverez relaté dans le rapport ci-joint en annexe.

23 AOÛT 1944

561

Ces quelques faits vous permettront d'apprécier les difficultés auxquelles nous nous heurtons durant cette période troublée en ce qui concerne la représentation des intérêts étrangers⁴.

-
4. *Cf. aussi le rapport de Naville du 4 septembre 1944 (E 2300 Paris/98 et J I.131/49).
Cf. aussi les télégrammes des 7 et 9 septembre 1944 de P. Ruegger au Département politique (E 2001 (D) 3/65).*